

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Parc éolien : S.A.S CPENR DE GRISELLES, comportant 3 aérogénérateurs

Par arrêté préfectoral pris le 16 juillet 2025, une enquête publique de 32 jours est **ouverte du lundi 15 septembre 2025 au vendredi 17 octobre 2025**, sur la demande présentée par la S.A.S CPENR DE GRISELLES pour être autorisée à implanter et exploiter un parc éolien comprenant 3 aérogénérateurs (ayant une hauteur maximale en bout de pale de 200 mètres) et 1 poste de livraison sur la commune de Griselles. La mairie de Griselles est désignée siège de l'enquête publique.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :

- sur support papier à la mairie de GRISELLES, aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne dans les espaces France Services aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de M. Alexis ABABOU (société ABO Energy) - courriel : alexis.ababou@aboenergy.com - tél : 06.45.07.07.29**

La commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif d'Orléans est composée comme suit :

- Président : M. Michel CARQUIS, ingénieur en retraite
- Membres : M. Jean-Pierre VIROULAUD, secrétaire général de la DDT en retraite  
M. Patrice GRELICHE, ingénieur général des mines en retraite

Un membre au moins de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites à la mairie de GRISELLES :

- **mardi 16 septembre 2025 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 26 septembre 2025 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 1er octobre 2025 de 16h00 à 19h00**
  - **samedi 4 octobre 2025 de 10h00 à 13h00**
- **vendredi 10 octobre 2025 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 17 octobre 2025 de 9h00 à 12h00**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- **sur le registre** déposé à cet effet à la mairie de GRISELLES
- **par courrier à l'attention de la commission d'enquête à la mairie de GRISELLES**, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- **par voie électronique, sur le registre dématérialisé** ouvert à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6473> ou par courriel adressé à [enquete-publique-6473@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6473@registre-dematerialise.fr) ; l'ensemble des contributions reçues par voie électronique seront publiées sur le registre dématérialisé.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de GRISELLES, à la direction départementale de la protection des populations du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.